

# Vue du MESR : la mutualisation au service de l'IST

**Documentation et mutualisation vont de pair. Si l'on considère le Sudoc ou, plus anciens, les Cadist, force est de constater que les bibliothèques, tout comme leur structure de pilotage au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) en sont convaincues de longue date.**

Aujourd'hui, où la situation de crise provoque des rapprochements en vue d'économies d'échelle, la transformation du monde en une société en réseaux suscite elle-même de nouvelles organisations à valeur ajoutée par les partenariats qu'elles impliquent. Dans ce contexte, les bibliothèques, soumises aux forces centrifuges de la LRU (la Mission de l'Information scientifique et technique et du Réseau documentaire – MISTRD – n'est plus comme naguère leur *tutelle*), sont invitées plus que jamais à la coopération, pour améliorer leurs services, mais aussi sous l'action de contraintes fortes touchant à leurs moyens ou espaces. Quel meilleur accompagnement que des outils ou structures de mutualisation peut apporter le ministère aux établissements pour continuer, en toute légitimité, à répondre à leurs besoins, tout en réaffirmant sa politique nationale en information scientifique et technique (IST) ?

**Les opérateurs et acteurs nationaux de la mutualisation** en sont des leviers forts, dont au premier chef les établissements publics sous tutelle du MESR : l'ABES, « agence de mutualisation documentaire »<sup>1</sup>, le CTLES, outil « de gestion coopérative des collections »<sup>2</sup>, ou le CINES (archivage pérenne). De l'ABES, on ne saurait manquer de rappeler les objets divers de ses missions : catalogues collectifs (Sudoc, Calames, outils web liés tels IdRef), prêt entre bibliothèques (PEB), thèses en ligne, portage des acquisitions de ressources électroniques. Son apport dans les plans de conservation partagée (PCP) de périodiques, en particulier par son outil Périscope, l'a amenée à se rapprocher du CTLES, dont l'action dans ce domaine se renforce. Outil au service des bibliothèques d'Île-de-France à sa création, acteur important du PEB, copilote avec la BIU de Santé du PCP en médecine, le CTLES accroît désormais – et son extension l'y aidera – son action nationale (conservation

de périodiques imprimés liés à l'« e-only »<sup>3</sup>, déploiement de nouveaux PCP en Île-de-France<sup>4</sup> et au-delà).

**Les unités mixte de service (UMS)**, forme de partenariat local et national particulièrement adapté en IST, associent le CNRS, autre opérateur majeur, à des organismes et universités (et des bibliothèques avec elles), avec l'appui du MESR quand il le faut. L'UMS Cléo (Centre pour l'édition électronique ouverte) date de 2009 ; les signatures des conventions créant celles portant HAL<sup>5</sup>, archives ouvertes nationales, et Persée, portail libre de revues en sciences humaines et sociales (SHS), sont imminentes. Exemple plus local, la bibliothèque de SHS Descartes CNRS est constituée elle-même en UMS. Structures différentes, les réseaux des CRFCB et URFIST ne sauraient être oubliés, ni l'ENSSIB, comme acteurs d'une mutualisation des savoirs professionnels en IST.

**L'IST est une construction collective.** Cette liste, presque à la Prévert, souligne combien, dans leur variété, les actions citées sont fondatrices du paysage français actuel de l'IST. Il importe de poursuivre une telle construction, moins sous l'impulsion du MESR, comme pour le Sudoc, que par le dynamisme propre aux acteurs du terrain. C'est le cas du projet SGBM, piloté par l'ABES, mais né d'une demande d'établissements las de dépenser énergie et moyens dans des informatisations répétées ; ou de l'initiative du groupe Bresîle, renforcée par le support du CTLES<sup>6</sup>. Sans compter le consortium Couperin, plus ancien, soutenu par le MESR.

**Les opérations d'envergure nationale** n'en appellent pas moins un pilotage politique, propre à coordonner les acteurs concernés. La mise en place des infrastructures documentaires de recherche en est une modalité. Après avoir opéré le rapprochement d'organismes et d'établissements parfois peu

soucieux jusqu'ici de coopérer, la Bibliothèque scientifique numérique entre en 2013 dans sa phase opérationnelle, attendue par tous puisqu'elle se fera le vecteur d'une grande part des investissements du MESR pour l'IST (projet Istex, soutiens à la numérisation...). Une autre infrastructure concernant les collections physiques, Collex, sera l'occasion de refonder le paysage documentaire en associant, sous une forme à préciser ensemble, les réseaux existants (Cadist...) à des établissements restés plus à l'écart, malgré leur importance. D'autres pôles de mutualisation, difficiles jusqu'ici à faire évoluer, comme les BIU, font aussi l'objet d'une réflexion renouvelée, pour les aider à mieux assurer leur plein rôle interuniversitaire.

**Les contrats de site**<sup>7</sup>, enfin, nouveau mode de contractualisation MESR-établissements conforté par la prochaine loi sur l'ESR, seront un cadre qui conduira les bibliothèques à développer de nouvelles mutualisations – d'outils, de moyens ou de compétences –, reposant sur des partenariats variés, autour de la recherche comme de la pédagogie, afin de mieux se garantir le soutien de l'État, mais aussi dans ce but constant de gagner en efficacité et d'offrir un service toujours plus fin aux usagers.

VÉRONIQUE DE KOK

Mission de l'Information scientifique et technique et du Réseau documentaire  
veronique.de-kok@education.gouv.fr

[1] Cf. Projet d'établissement de l'ABES, p. 2, [www.abes.fr/Connaitre-l-ABES/Projet-d-etablissement](http://www.abes.fr/Connaitre-l-ABES/Projet-d-etablissement)

[2] Cf. site du CTLES, page « missions », [www.ctles.fr/base.php?page=mission](http://www.ctles.fr/base.php?page=mission)

[3] Contrat Elsevier Freedom Collection.

[4] À l'initiative du groupe Bresîle (Bibliothèques de recherche de l'enseignement supérieur d'Île-de-France).

[5] Signature en mars 2013 de la convention créant l'UMS.

[6] Le CTLES a testé le logiciel PMB comme outil de gestion des PCP.

[7] En cours d'expérimentation, ils seront généralisés dès la vague D de contrats.